

CONSEIL MUNICIPAL
7 juin 2022 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents :

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOIGNARD, Annie COMPAGNONI, Frédérique MULLER, Martine PERROT, Marlène RAMEL,
Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT, Maurice TOURNERET,

Excusé : Alain TRONCIN

Secrétaire de séance : Maurice TOURNERET

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2022*
- *Délibération transfert compétence assainissement des eaux usées*
- *Délibération encaissement chèque GROUPAMA suite à sinistre*
- *Indemnités gardiennage des églises communales*
- *Logements communaux*
- *Participation aux frais de transport pour la classe de natation*
- *Devis éclairage public*
- *Plan de relance : Echanges de courrier avec ONF*
- *Recensement : Désignation d'un agent recenseur*
- *Demande de subvention*
- *Organisation bureau de vote élections législatives des 12 et 19 juin*

- *Informations diverses*
- *Questions diverses*

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour *relatif aux règles d'entrée en vigueur des actes des communes à compter du 1^{er} juillet 2022.*
Accord du Conseil à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 3 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Délibération transfert de la compétence assainissement des eaux usées

Suite à la délibération du conseil communautaire, en séance du 11 mai 2022, en faveur du transfert de la compétence assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2023, les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour s'opposer à ce transfert, étant entendu que si 25 % des communes, représentant 20 % de la population du territoire, s'opposeraient à ce transfert, celui-ci n'aurait pas lieu et serait reporté au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal se prononce, à la majorité (9 pour, 1 contre), en faveur du transfert de la compétence assainissement des eaux usées.

Délibération encaissement chèque Groupama suite à sinistre

Suite au sinistre survenu le 3 décembre 2021 à la salle des fêtes, Groupama a procédé au remboursement de la facture relative aux travaux de réfection de la porte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 297.60 €

Indemnités gardiennage des églises communales

Madame le Maire informe que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, reste en 2022, équivalent à celui de 2021, soit 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien du versement de l'indemnité gardiennage au père Anthony CHOPARD.

Logements communaux

Madame le Maire précise que suite au départ de TALL Mame Mor le 13 avril 2022, il a été procédé à une réfection complète des peintures et plomberie par Christel BRIQUEZ.

Avant de mettre l'appartement sur le marché de la location, Madame le Maire propose une augmentation du loyer.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer à 600 € hors charges, le montant des charges restant identique, soit 15 €.

D'autre part, elle informe que le départ de Lucile ORTEGA et Nicolas TRIPONNEY, initialement prévu le 31 mai, est repoussé au 30 juin.

Participation aux frais de transport pour la classe de natation

Madame le Maire rappelle que les enfants des écoles ont participé à une classe natation aux Moussières du 9 au 13 mai 2022. A cet égard, il avait été convenu que les frais de transport soient pris en charge par les trois communes. Ceux-ci s'élèvent à 1 090 € TTC et ont été réglés par la coopérative scolaire.

L'exposé du Maire étend entendu, accord du Conseil, à l'unanimité, pour procéder au versement d'une subvention d'un montant de 370 € à la coopérative scolaire.

Devis travaux éclairage public

Madame le Maire précise que suite à l'audit réalisé sur l'éclairage public par le SYDED, certaines préconisations ont été formulées, notamment la mise aux normes de la première armoire, le remplacement de la seconde, le remplacement de 4 luminaires existants et le remplacement de 37 platines sur poteaux existants, etc....

Ces travaux font l'objet d'un premier devis à hauteur de 17 289 € H.T. Un second devis est en cours de réalisation pour tenir compte du changement des 37 poteaux dans leur intégralité. Après renseignements, Madame le Maire confirme que ces travaux ne sont pas éligibles à la DETR et que ce type de projet émerge très rarement à la DSIL compte-tenu du volume très important de demandes de subvention, de l'étroitesse de l'enveloppe départementale et des priorités affectées en premier lieu sur la rénovation thermique des bâtiments.

Ce point sera examiné lors de la prochaine séance.

Plan de relance : Echanges de courriers avec l'ONF

Madame le Maire rappelle que la commune a émis le souhait de retirer certaines parcelles, du plan de relance, celles-ci étant en mesure de se régénérer par elles-mêmes.

Cette proposition n'ayant pas reçu un écho favorable de la part de l'ONF, la commune a sollicité, par courrier, un rendez-vous avec Mr NOUVEAU, Directeur de l'ONF pour évoquer la situation et essayer d'aboutir à l'élaboration d'un avenant.

En retour, Monsieur NOUVEAU est ouvert à cet échange mais a souhaité des précisions pour une meilleure préparation de cet entretien, précisions qui lui ont été transmises par courrier du 25 mai.

Madame le Maire donne lecture des échanges de courriers et rappelle que le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la proposition de la commission bois à savoir le maintien du contrat initial si les discussions n'étaient pas en mesure d'aboutir.

Recensement : Désignation d'un agent recenseur

Madame le Maire précise que notre commune fera l'objet du recensement en 2023, soit du 19 janvier au 18 février 2023.

Pour ce faire, il doit être désigné un coordonnateur parmi les Elus et un recenseur, non Elu, ceux-ci devant être nommés par arrêté municipal.

A cet égard, elle propose Annie COMPAGNONI en tant que coordonnateur et Marie-Thérèse FERREIRA qui a déjà assumé cette fonction lors des derniers recensements.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Demande de subvention

Madame le Maire fait part d'une demande de subvention du Club du troisième âge Champlive Dammartin.

Accord du Conseil, à l'unanimité, sur le versement d'une subvention de 100 €.

Organisation du bureau de vote

Il est procédé à l'organisation du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Règles d'entrée en vigueur des actes des communes au 1^{er} juillet 2022

A compter du 1^{er} juillet 2022, les règles d'entrée en vigueur des actes pris par les communes sont modifiées par ordonnance pour une généralisation de la publication sur internet.

Exception est faite pour les communes de moins de 3 500 habitants doivent délibérer avant le 1^{er} juillet si elles souhaitent poursuivre l'affichage ou la publication sur papier de leurs actes

Il s'avère que des Administrés ne disposent pas d'internet et de ce fait n'ont pas accès aux actes réglementaires. En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'affichage complet des délibérations ou des arrêtés.

- Informations diverses

- Questions diverses

- Fonds de compensation pour la TVA 2022 sur dépenses 2021

14 444.31 € sont attribués au bénéfice de la commune sur lesquels il a été retiré 4 667.17 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution.

- Synthèse sur la qualité de l'eau

- Suites à la rave party

Madame le Maire indique qu'elle a déposé plainte suite à la rave party ce qui classe la procédure en délit. Outre l'organisateur qui a été verbalisé pour feu de forêt par l'ONF plus une amende pénale pour le tapage nocturne, une soixante de véhicules ont été verbalisés pour le stationnement plus des amendes liées à la consommation de stupéfiants et autres infractions de police de la route.

- Survol Hélicoptères

Madame le Maire informe les conseillers qu'un survol d'hélicoptères, à la demande d'ENEDIS, aura lieu entre le 31 mai et le 10 juillet pour faire un diagnostic des réseaux électriques de la commune dans le but de les entretenir et de les moderniser. Cela consistera à une analyse de la végétation de part et d'autres des supports afin d'établir des plans d'élagage.

- Passage Baume au Cœur

- 20^{ème} édition de l'annuelle

- Concert à Gonsans le 17 juin « La Débandade », chœur d'hommes de François organisé pour la rénovation de l'église

- Intervention de la gendarmerie pour chiens divaguant sur la voie publique

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 50.